

MOT DE LA DIRECTION

Le printemps est arrivé !

Le 31 mars annonce pour nous tous l'arrivée certaine du printemps et pour l'organisme, l'arrivée non moins certaine de la fin de l'année financière. Ça signifie l'arrivée des petits oiseaux et des 'tites feuilles vertes d'un côté et la préparation des bilans et rapports d'un autre côté. Qu'est-ce qui est le plus agréable pensez-vous ?

Les deux ont des avantages (oui ! oui!). Contre toute attente, prendre le temps de constater le chemin parcouru durant une année apporte beaucoup de satisfaction lorsque les résultats sont au rendez-vous. Cette année, nous avons progressé sur le futur du Comité permanent des personnes vivant avec le VIH-sida, le portrait de la réalité du VIH et du vieillissement, la sécurité alimentaire, les nouvelles approches en prévention, les liens avec les communautés culturelles, le soutien des bénévoles, etc. Vous serez invités à prendre connaissance plus en profondeur de ces résultats sous peu.

Nous avons comme objectif, à travers le plan d'action 2012-2016, de rejoindre davantage de PVVIH et les nouveaux membres arrivent à l'organisme régulièrement. Nous souhaitons être davantage reconnu comme organisme VIH-sida dans la région, les sollicitations reçues indiquent que nous progressons très bien.

Tout n'est pas parfait, mais avec les moyens et les outils dont nous disposons, nous arrivons à de belles réalisations grâce à l'implication et l'engagement des membres, des employés et des partenaires. L'entraide pour le soutien des PVVIH et la prévention de la transmission du VIH et autres ITSS a plusieurs visages, dont le vôtre. Merci !

Thérèse

INVITATION spéciale

Régulièrement au MIELS-Québec, il est question d'implication des membres PVVIH. Et si on faisait ensemble le point sur notre engagement comme personnes vivant avec le VIH? Vous êtes conviés à une rencontre où ensemble, nous pourrions évaluer l'état de notre engagement au sein de notre organisme communautaire et identifier les pistes d'action pour le maintenir, voire l'améliorer! Cette activité vous proposera de travailler avec le principe GIPA (Greater involvement of People living with Aids /Engagement accru des PVVIH) : Cette participation donne aux personnes vivant avec le VIH-sida l'occasion et le pouvoir d'assumer un rôle de premier ordre dans le travail qui les touche; et elle est une reconnaissance de l'importance de leur contribution au progrès du mouvement de lutte contre le VIH-sida.

Cette rencontre aura lieu le 15 avril en début de soirée, après un souper prévu pour 17h30. SVP, vous inscrire auprès d'Isabelle à la vie communautaire avant le 11 avril.

Michel Morin, directeur-adjoint de la COCQ-sida, et Donald Careau, président du MIELS-Québec, vous y attendront.

La parole est à vous

Ce numéro de mars 2013

DIRECTION ET ADMINISTRATION	1
COIN DES LECTEURS	2
ENTRAIDE	5
PRÉVENTION	10
COORDONNÉES	12

Dans le cadre de son stage en droit, Marie-Camille vous présente un article très intéressant portant sur vos droits, les recours judiciaires ainsi que les plaintes.

NOTE AUX LECTEURS: Cet article exclu les contextes de relations sexuelles et d'utilisation de

MES DROITS, ON LES RESPECTE

Quels sont mes droits de non-divulgarion de ma séropositivité au VIH?

Comme tout le monde, vous avez le droit au respect de votre **vie privée**, de votre réputation, de votre dignité et de votre honneur. Vous avez aussi droit au respect du **secret professionnel** et à ne pas subir de **discrimination** basée sur votre statut sérologique ou votre condition de santé. Ces droits sont des droits que l'on appelle « droits fondamentaux », c'est-à-dire qu'ils possèdent une importance plus grande que les autres droits. Protégés par la *Charte québécoise des droits et libertés* ainsi que par le *Code civil du Québec*, en aucun cas quelqu'un ne peut les violer.

Suis-je obligé de divulguer mon statut de séropositivité au VIH?

Seulement dans certaines circonstances bien précises, vous avez l'obligation de divulguer votre statut de séropositivité au VIH. Par exemple, il faut absolument mentionner sa séropositivité aux compagnies d'assurances. Cependant, en aucun cas vous n'avez à mentionner votre séropositivité lors de **rendez-vous médicaux**, de **traitements pour la peau** ou de tout **autre rendez-vous d'esthétique**. Il est évident que dans certaines circonstances, il peut être une bonne idée de le mentionner, par exemple si le rendez-vous a un lien spécifique avec votre statut de séropositivité au VIH. Cependant, retenez que ce n'est jamais une obligation (sauf en matière d'assurance).

Quelles sont les obligations des médecins et autres professionnels de la santé?

Les professionnels de la santé (médecins, infirmiers, pharmaciens, dentistes, etc.) ont l'obligation de prendre les **mesures nécessaires d'hygiène** pour se protéger contre tout contact susceptible d'entraîner la contagion au VIH et à d'autres infections. Par exemple, un chirurgien doit obligatoirement porter des gants lors d'opérations, donc il n'y a en principe aucun risque qu'il contracte le virus. Pour ce qui est de votre statut de séropositivité, les professionnels de la santé doivent se conformer aux exigences de leur code de profession, et **ne pas divulguer d'information à leurs collègues** concernant les dossiers médicaux de leurs patients (ceci exclut les groupes de médecins qui travaillent ensemble sur le traitement ou l'opération d'un même patient).

Bref, si en remplissant un formulaire vous faites face à une question où on vous demande d'inscrire la liste de vos maladies, vous pouvez décider de ne rien écrire ou de cocher « non » (encore une fois, à l'exception des formulaires d'assurances), mais vous avez également la possibilité de dévoiler votre séropositivité au VIH.

Si une personne dévoile mon statut sans mon consentement, qu'est-ce que je peux faire pour faire valoir mes droits?

Si vous vous apercevez qu'un ami, une connaissance ou un professionnel de la santé a divulgué votre séropositivité au VIH, vous pouvez faire valoir vos droits, car comme tout le monde, vous avez le droit à la

protection de votre **vie privée**. Si quelqu'un vous traite différemment en raison de votre statut, vous avez aussi certains recours puisque vous subissez une forme de **discrimination**. Dépendamment des circonstances dans lesquelles votre droit a été violé, plusieurs démarches peuvent être entreprises pour le faire respecter.

RÉSUMÉ

En résumé, vous devez dévoiler votre séropositivité au VIH seulement pour vos **assurances**. Dans tous les autres cas, vous avez le **droit de garder le silence ou de mentir sur votre condition de santé**. Si quelqu'un ne respecte pas votre vie privée et divulgue des informations personnelles à votre sujet, vous avez **plusieurs options pour faire valoir vos droits**.

RECOURS JUDICIAIRES

OPTION 1 : l'objectif de cette première option est de faire peur et peut-être éventuellement d'aller aux petites créances.

La première étape est la mise en demeure. La mise en demeure est une lettre qui a pour but de demander de cesser un comportement immédiatement. Elle prend la forme suivante : « *Le 29 décembre 2012, vous avez porté atteinte à mes droits à la vie privée et à la dignité protégés par le Code civil du Québec et la Charte des droits et libertés de la personne et je vous mets en demeure de cesser tout comportement qui porterait atteinte de nouveau à ces droits. Pour le mal déjà subi, sachez que j'envisage d'entamer des poursuites judiciaires.* »

Ensuite, on peut aller aux petites créances (une division de la Cour du Québec), mais il faut faire attention car les juges ne sont pas très au courant et à l'aise avec les cas relevant de droits violés en raison de la séropositivité au VIH. De plus, les avocats ne sont pas admis à cette cour, donc vous devrez vous représenter seul.

OPTION 2 : poursuite devant la Commission des droits de la personne.

Aucune lettre de mise en demeure n'est requise. Il suffit de contacter un avocat (service gratuit auprès de la COCQ-SIDA), de lui faire part de la situation, puis le processus judiciaire sera entamé.

Normalement, les poursuites devant la commission des droits de la personne fonctionnent très bien. Il est probable que la poursuite se règle en médiation. On réussit souvent à obtenir un petit montant à titre de dommages compensatoires !

Pour cette option, considérer le service juridique gratuit par une avocate de la COCQ-SIDA.

Autre possibilité : Aller devant la Commission d'accès à l'information pour bris de confidentialité. Par contre, il n'y a pas de compensation monétaire pour les préjudices subis, ce recours est plutôt axé sur la sanction d'un comportement.

N'oubliez pas qu'il y a une avocate de la COCQ-SIDA qui offre des **services juridiques gratuits**! Vous n'avez qu'à appeler au **1 866 535 0481 poste 34** !

PLAINTES

Pourquoi cette avenue ?

Si vous n'avez pas l'énergie requise pour entamer des poursuites judiciaires, vous pouvez adresser une plainte au commissaire régional ou à un commissaire local, dépendamment du type d'organisation concernée par la plainte. En plus de faire respecter vos droits, cela permet d'améliorer la qualité des services.

Quel est le processus ?

À partir du moment où vous déposez votre plainte, le commissaire aux plaintes a un délai de 45 jours pour l'évaluer, puis vous informer des conclusions de l'analyse. S'il croit que les motifs de la plainte sont bien fondés, le commissaire contactera l'organisation concernée et lui fera part des recommandations qu'il estime nécessaires.

Le commissaire ne vous donne pas de nouvelles ? Vous êtes insatisfait de sa réponse ?

Si vous ne recevez pas de réponse dans les 45 jours du dépôt de votre demande ou que vous n'êtes pas d'accord avec les résultats de l'analyse, vous pouvez vous adresser au Protecteur du citoyen (voir rubrique ci-dessous).

Vous avez besoin d'aide ?

Le Centre d'Assistance et d'Accompagnement aux Plaintes (CAAP) offre des services gratuits pour vous informer sur vos droits et le processus d'évaluation des plaintes. Le CAAP peut aussi vous aider à rédiger votre lettre de plainte et il reste en contact avec vous tout au long de vos démarches.

Demande d'enquête auprès de l'ordre professionnel concerné...

Il est aussi possible de faire une demande d'enquête directement auprès de l'ordre professionnel de l'organisme pour lequel vous voulez porter plainte. Le syndic, après réception de votre demande, procédera aux vérifications nécessaires et déterminera si certaines recommandations doivent être faites auprès de l'organisme concerné.

Sachez qu'en aucun cas vous ne devez subir de représailles suite à votre plainte. De plus, le commissaire agit en toute **confidentialité** quand il intervient avec l'organisme pour lequel vous avez porté plainte. N'oubliez pas que vous pouvez obtenir gratuitement **assistance et accompagnement auprès du CAAP** en appelant au **(418) 681-0088**, en écrivant un courriel au **plaintes03@caap-capitalenationale.org**, ou encore en prenant un rendez-vous.

PROTECTEUR DU CITOYEN

Le protecteur du citoyen examine les plaintes des citoyens et **détermine si elles ont été traitées de façon injuste ou incorrecte**. Quand il conclut qu'une plainte a effectivement été mal traitée, il demande aux autorités concernées de remédier à la situation. Les plaintes sont évaluées en toute **confidentialité**. ATTENTION, il s'agit d'un **recours de deuxième niveau**, c'est-à-dire qu'il faut d'abord avoir adressé sa plainte au commissaire aux plaintes et avoir reçu une réponse de ce dernier avant de l'envoyer au Protecteur du citoyen pour révision de la décision.

RENOUVELLEMENT DE VOTRE MEMBERSHIP (2013)

Le temps de renouveler votre statut de membre est maintenant arrivé. Par préoccupation environnementale, nous n'enversons pas de formulaire de renouvellement par la poste si vous recevez déjà le SIDUS (par la poste ou par courriel) ou les envois généraux par courriel.

Que devez-vous faire pour renouveler votre membership?

Payer votre cotisation annuelle (un minimum de 5\$ est suggéré) et nous informer de tous changements de coordonnées (adresse, téléphone);

Si vous utilisez les services du MIELS-Québec (Moisson Québec, banque alimentaire, aide à la médication), vous devez présenter une des preuves de revenu suivantes: Avis de cotisation 2012 **OU** pour les personnes à l'aide sociale, l'avis de dépôt mensuel qui accompagne le carnet de réclamations.

Prenez note qu'il est possible de nous faire parvenir votre preuve de revenu par télécopieur au 418-649-1256 (à l'attention de Gilles) Vous pouvez faire votre renouvellement de membership en personne auprès de Gilles, Isabelle, Louis-David ou Sonia.

Le 11 juin 2013 est la date limite pour renouveler votre membership si vous voulez avoir le droit de vote à l'AGA du MIELS-Québec.

Prenez note que les membres ayant une nouvelle situation financière, et qui par conséquent changeront de groupe (A-B-C), verront les modifications appliquées à compter du 1er juillet 2013.

Merci et bon printemps!

BANQUE ALIMENTAIRE

La banque alimentaire d'avril se déroulera du **lundi 15 au jeudi 18** inclusivement, de 10h30 à 15h30. Ce sera un mois avec **un bon supplémentaire**; donc le coût sera de 11\$ pour un achat de 25\$ en denrées et 30\$ en bons d'achats. Pour les familles, le coût sera de 13\$ pour un achat de 25\$ en denrées et de 40\$ en bons d'achats.

Si vous ne pouvez vous présenter selon l'horaire indiqué, vous devez obligatoirement prendre une entente avec le responsable, Michel Desgagnés, avant 15h30 le dernier jour de la banque au 418-649-1720 poste 103. Rappel : Vous pouvez payer à l'avance au début du mois en déposant votre contribution auprès de notre adjointe administrative, Patricia Coca.

Le comité de la banque alimentaire



RÈGLES TIRAGE – MOISSON

(COMPLÈMENT DE LA POLITIQUE DES PROJETS ALIMENTAIRES)

RAPPEL :

Les personnes désireuses de faire la moisson et qui ne peuvent se présenter pour le tirage pour une raison valable doivent prendre entente avec la personne responsable de la vie communautaire avant 10hre, le matin de Moisson. Les seules raisons qui soient considérées valables sont un **rendez-vous médical le jour même, un état de santé qui empêche le membre de se présenter à l'organisme, le travail ou les études.** La personne est responsable du transport des denrées jusque chez elle.

QUELQUES PRÉCISIONS

MALADIE :

Lorsqu'un membre est malade, on ne lui demande pas d'aller consulter un médecin et de nous apporter une preuve de consultation. Par contre, on pourrait le demander si nous constatons que cette situation se présente fréquemment. Notons que ce n'est pas un problème actuellement avec aucun membre.

RENDEZ-VOUS MÉDICAL :

Tout membre qui demande de piger pour lui car il a un rendez-vous médical la journée de moisson devra fournir une preuve médicale. Si la personne ne rapporte pas de preuve médicale, la prochaine fois qu'elle demandera qu'un numéro soit tiré en son nom, elle sera placée en fin de liste. Toutefois, lorsqu'elle apportera la preuve du rendez-vous médical pour lequel on aura pigé pour elle, on pourra à sa demande (toujours selon les raisons ci-haut mentionnées) faire le tirage en son nom.

BOITES PRÉPARÉES PAR DES BÉNÉVOLES

Lorsque les bénévoles préparent la moisson pour un membre, celui-ci doit venir la chercher au plus tard le vendredi matin de la même semaine. Dans le cas où le membre ne vient pas chercher sa moisson, il sera automatiquement mis à la fin de la liste lorsqu'il fera de nouveau une demande pour que sa moisson soit préparée. On se doit de le sensibiliser sur la perte d'aliments périssables qui auraient pu être donnés à quelqu'un d'autre. Par contre, s'il s'agit d'une deuxième fois, sa moisson ne sera plus préparée par les bénévoles, et ce pour une période d'un an.

PROCURATION :

Un membre pourrait autoriser une autre personne à piger un numéro en son nom et faire sa moisson, mais seulement si les deux conditions suivantes sont respectées :

- Le membre qui donne une procuration doit aviser la personne responsable de la vie communautaire avant 10hre, le matin de Moisson.
- La raison permettant d'accorder une procuration doit être une des raisons ci-haut mentionnées.

Groupe de femmes

Planification 2013-2014 et compte-rendu de la rencontre de Montréal

Le temps est venu de nous réunir afin de planifier les activités pour la prochaine année. Votre présence à cette rencontre est importante afin d'établir une programmation qui vous ressemble et à laquelle vous aurez le goût de participer. Deux femmes du groupe vont aussi vous partager ce qu'elles ont appris lors des rencontres des 7-8 mars à Montréal; rencontres organisées par la COCQ-SIDA et orientées sur le vécu des femmes séropositives.

Je vous invite donc le 13 avril à partir de 10h30. La rencontre débutera par un brunch et devrait se terminer vers 16h00.

Veuillez confirmer votre présence au plus tard le 10 avril au poste 223 (en spécifiant que le message est pour Liza-Nicole) ou dans le cartable rouge.

Au plaisir de vous y voir nombreuses.



L'activité du mois d'avril servira à faire la planification des activités du groupe de jeunes pour les mois à venir. Un souper sera organisé au MIELS-Québec. Des dates vous seront proposées sous peu afin de convenir du moment qui convient au plus de membres possible.

Groupe de jeunes

Votre présence est importante .

Isabelle, poste 111

Bonjour,

Dans le cadre de mon mandat sur le vieillissement des PVVIH, j'ai travaillé à réunir quelques documents avec des informations utiles pour planifier l'organisation des derniers instants de notre vie.

Les documents proposés sont :

- 1- Testament (3 types de testament)
- 2- Testament biologique
- 3- Directives pour les funérailles
- 4- Organisation des documents personnels

Si vous désirez recevoir cette documentation, vous pouvez communiquer avec moi au poste 113 ou à l'adresse courriel suivante : intervenantprojets@miels.org

Bonne journée. Normand #113



Écoute

Quand je te demande de m'écouter
Et que tu me donnes des conseils,
Tu n'as pas fait ce que je t'ai demandé.

Quand je te demande de m'écouter
Et que tu me dis que je ne devrais pas me sentir comme ça
Tu bafoues mes sentiments.

Quand je te demande de m'écouter
Et que tu crois devoir faire quelque chose pour résoudre mon problème
Tu ne m'aides pas aussi étrange que cela paraisse.

ÉCOUTE ! Tout ce que je veux c'est que tu m'écoutes
Ne rien dire, ne rien faire; juste m'entendre.
Les conseils ça ne coûte pas cher : un timbre de 45 cents, et j'en aurai en quantité.

Dans le courrier du cœur de n'importe lequel journal.
Et je peux agir par moi-même ; je ne suis pas sans ressource.
Peut-être découragé et perdu, mais pas sans ressources.

Quand tu fais pour moi quelque chose que j'aurais pu et dû faire moi-même,
Tu contribues à ma peur et à ma faiblesse.

Mais quand tu acceptes le simple fait que je ressens bien ce que je ressens,
Si absurde que cela te paraisse, alors je peux arrêter d'essayer de te convaincre
Et je peux enfin m'efforcer de comprendre ce qui se cache derrière ces émotions « absurdes ».

Et quand ce sera clair, les réponses seront évidentes et je n'aurai pas besoin de conseil.
Même les émotions absurdes ont un sens quand on comprend ce qu'il y a derrière.

Peut-être est-ce pour ça que la prière fonctionne, quelquefois, pour certaines personnes,
Parce que Dieu ne parle pas, et qu'il ne conseille pas ou n'essaye pas d'arranger les choses,
Il ne fait qu'écouter et te laisse régler tes problèmes par toi-même.

Donc, je t'en prie, écoute-moi et entends-moi seulement.
Et si tu veux parler, attends un peu à ton tour, et je t'écouterai.

Texte proposé par André B.

Traduit d'un texte américain intitulé "Listen".



BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Les préparatifs pour la 28ième édition de l'encan au profit du MIELS-Québec sont commencés. Comme vous le savez, nous avons un grand besoin de bénévoles afin d'assurer le succès de ce bel évènement. Si vous avez du temps à donner, contactez Isabelle au poste 111.

5 à 7 Reconnaissance des bénévoles

La semaine de l'Action Bénévole arrive à grands pas, elle se tiendra du 21 au 27 avril 2013. Nous souhaitons en profiter pour vous remercier du temps que vous accordez au MIELS-Québec

Encore cette année, la bonne volonté et toute l'énergie que vous consacrez à votre organisme bien-aimé seront soulignées. **Judi le 25 avril**, les employés organisent une soirée de reconnaissance ponctuée de tirages et de prix de présence, mais surtout, de bons moments à passer ensembles!

C'est à votre tour de vous faire servir! Profitez-en!

Une invitation vous sera acheminée sous peu et sachez chers bénévoles que ce remerciement est sincère et senti!

Merci à tous de la part de chaque employé du MIELS-Québec!

RÉFLEXION

JE SUIS BÉNÉVOLE

Courir, courir marquer le temps,
Cela m'arrive régulièrement.
Toujours plus vite, manger sur le pouce.
Pas d'importance, j'arrive à la rescousse.
Je vous entends dire : « mais elle est folle ».
Non, non, je suis seulement bénévole !

J'ai pour salaire l'air du temps,
De même que des sourires charmants.
Je rencontre des gens intéressants,
J'ai mille contacts enrichissants.
Cela me vaut plus que de l'argent,
Mais on dit que je travaille bénévolement.

On peut penser qu'à tant en faire,
Je manque de temps pour mes affaires,
À la maison, on se serre les coudes.
Entre nous cinq, la chaîne se soude.

Ensemble nous nous donnons la main,
Pour construire de meilleurs demains.

Courir, courir, c'est toujours vrai,
Mais tant de gens courent sans autres attraits,
Qu'un gros salaire, un poste plus haut,
Ce qui ne leur fait voir que des zéros.
Ma vie comblée, pleine d'autres richesses,
Vaut bien que je fasse quelques prouesses.

À toi Père qui m'a permis,
En me donnant santé et force de dire « oui ».
Je veux aujourd'hui te remercier,
D'avoir fait de moi une initiée.
Je me sens grandie, épanouie,
Je suis bénévole et j'en suis ravie.

Louissette Cantin
Texte suggéré par André B.

Extrait du livre historique et biographique des gens de Charlesbourg.



Bonjour à tous et à toutes,

Nous sommes heureux de vous faire part d'un nouveau projet très emballant. Il s'agit de réaliser et de mettre en ligne des témoignages de personnes vivant avec le VIH.

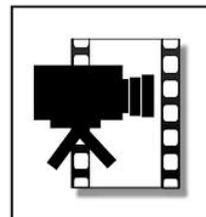
L'objectif de la vidéo est de présenter différents vécus et points de vue quant à la réalité de la vie avec le VIH. Il vise également à rappeler à la population que le VIH existe toujours et que ce n'est pas banal. Finalement, nous souhaitons présenter un contenu qui contribuera à la lutte à la sérophobie en démontrant qu'on peut côtoyer, travailler et vivre avec une personne séropositive sans crainte.

Nous offrons donc la possibilité aux membres intéressés (équipe témoignage ou autre PVVIH) : hommes, femmes, couples, jeunes et moins jeunes qui ont de l'intérêt pour le témoignage public et qui accepteraient, de parler de leur vécu à la caméra. Évidemment, nous serons à vos côtés tout au long du processus pour vous accompagner.

Nous prévoyons effectuer le tournage en avril et dévoiler le produit final lors de l'encan du mois de mai.

Pour de plus amples renseignements, contactez Yvan Fortin (poste 209) ou Priscilla Légaré Jobin (poste 207).

Merci



Forum sur le Parvis



Le Forum est de retour **sur le Parvis de l'église Saint-Roch** pour une 2e édition. Nous sollicitons donc votre participation lors de l'événement.

Cette activité vise à **favoriser la mixité sociale** entre commerçants, policiers, personnes marginalisées, citoyens et intervenants. C'est **l'occasion de pouvoir partager** votre vécu ainsi que d'apprendre et comprendre davantage vos droits et tout ce qui concerne vos recours face à la judiciarisation.

Plusieurs organismes seront présents et toutes sortes d'activités vous seront proposées.

Un goûte vous sera également servi gratuitement sur place.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Vanessa au poste 224.

On vous y attend en grand nombre!

Quand?
Mardi le 23 avril 2013 en
après-midi

Faites-vous entendre!

Marie-Pier Poulin (*stagiaire à la Ligue des droits et libertés*) à besoin de votre aide pour son projet de stage.

Elle souhaite recueillir des témoignages de personnes marginalisées. Elle aimerait connaître vos relations avec les commerçants, les policiers, les intervenants et les citoyens de votre quartier.



Date : Mercredi le 3 avril
Heure : 10h00
Lieu : MIELS-Québec

Elle présentera les informations recueillies sous forme d'affiche mardi le 23 avril à l'occasion du Forum sur le Parvis de l'église Saint-Roch.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Vanessa au poste 224.

Ce printemps, la tendance est au blanc...

Le secteur prévention est heureux de vous annoncer le retour du *Speed dating* pour hommes gais et bisexuels, tant séropositifs que séronégatifs. Le vendredi 19 avril 2013, dès 19h00, venez rencontrer l'âme sœur, une aventure ou encore une nouvelle amitié au Studio P. Cette année, nous vous invitons à revêtir vos plus beaux atours pour l'occasion, avec minimalement une touche de blanc sur vous (chemise, mouchoir de poche, bijou, etc.). Une consommation vous sera offerte sur place. L'activité est gratuite. Pour information ou inscription, contactez Pier-Luc, intervenant PRISME, au 418-649-1720, poste 205, ou à info@prisme.org.

Quoi : *Speed dating* pour hommes gais et bisexuels ;

Quand : Vendredi 19 avril 2013, dès 19h00 ;

Où : Studio P, 280 Saint-Joseph Est (près de la librairie Pantoute et de l'Intermarché) ;

Coût : gratuit ;

Inscription : à Pier-Luc au 418-649-1720, poste 205, ou à info@prisme.org.



Au plaisir de vous y voir!!

L'équipe de la prévention est là pour vous!

Vanessa, Kathy, Pier-Luc, Maryane, Priscilla et Yvan tenons à vous rappeler que vous êtes toujours les bienvenus à faire appel à nous.

Vanessa	Kathy	Pier-Luc	Maryane	Priscilla	Yvan
Int. logement	Int. milieu	Int. HARSAH	Int. jeunesse	Int. stagiaire	Coordo

Que ce soit pour échanger et obtenir de l'aide au sujet de la sexualité, de la communication dans les relations, des couples sérodiférents, du dépistage des ITSS, des modes de transmission (VIH et ITSS) et du sécurisexe, des condoms et du lubrifiant, des difficultés liées au logement ou pour les possibilités de s'impliquer dans la prévention, n'hésitez pas à venir nous rencontrer.

Mouvement d'information et d'entraide dans la lutte contre le VIH-Sida 625, Avenue Chouinard, Québec, QC G1S 3E3		Tél. : 418 649-1720 Télec. : 418 649-1256 Internet : WWW.MIELS.ORG @ : (courriel) @MIELS.ORG
Comité permanent de personnes vivant avec le VIH		Poste 114 @ : cppvvih@miels.org

Administration	poste et courriel
THÉRÈSE RICHER Directrice générale	203 DGMIELS@
PATRICIA COCA Adjointe administrative	208 ADJDIR@

Prévention et liaisons avec les communautés	poste et courriel
YVAN FORTIN Coordonnateur	209 PREVENTION@
MARYANE TREMBLAY Intervenant PROJETS JEUNESSE + LATEX MUR À MUR	204 BRIGADE@
PIER-LUC CHOINARD INTERVENANT HARSAH	205 <u>INFO @PRISME.ORG</u>
KATHY DUBÉ Intervenante de milieu	206 INTMILIEU@
PRISCILLA LÉGARÉ JOBIN Intervenante Stagiaire	207 STAGEPREVENTION@
VANESSA FRADETTE Intervenante de milieu-logement	224 INTMILIEULOGE@

Sidus Express	Prénoms
CUEILLETTE DES TEXTES	ISABELLE
CORRECTION DES TEXTES	Louis-David
CALENDRIER ET ASSEMBLAGE	DANIELLE
GRAPHIE ET MISE EN PAGE	ISABELLE

Milieu de vie	poste et courriel
SALLE COMMUNAUTAIRE	151
CUISINE	152
CACI	153
BANQUE ALIMENTAIRE	103
MOISSON QUÉBEC	104
Hébergement Marc-Simon	poste et courriel
NANCY COOPER Coordonnatrice	222 AMS@
MICHELLE BLOUIN Infirmière communautaire	221 ou 102
INTERVENANTS HMS	223
Entraide	poste et courriel
SONIA BLOUIN Coordonnatrice	202 MAINTIEN@
LOUIS-DAVID BOURQUE Intervenant social	213 INTPSYCHO@
ISABELLE BOUDREAU Intervenante communautaire	111 INTVIECOMM@
KARINE GAGNÉ-LAFERRIÈRE Responsable PROJETS ALIMENTAIRES	112 CUISINE@
GILLES BISSON PAMF (Aide à la médication)	150 PAMF@
JESSIE GRAVEL STAGIAIRE ENTRAIDE	154 STAGIAIREENTRAIDE@
NORMAND BILODEAU Intervenant PROJETS	113 INTERVENANTPROJETS@

PROCHAINE DATE DE TOMBÉE:
15 AVRIL 2013